

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Sokodé et Vo.

Suivant réquisition, n° 31653 déposée le 18 - 03 - 2010, M. LASSEY Séwavi Sipili, profession : imprimeur à la retraite, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 08 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe Vogomé et borné au Nord par la propriété de AMEDOME Abotsi, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATILA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31654 déposée le 18 - 03 - 2010, M. LASSEY Séwavi Sipili, profession : imprimeur à la retraite, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe Vogomé et borné au Nord par une rue existance de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité KLIKAN et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31655 déposée le 18 - 03 - 2010, M. LASSEY Séwavi Sipili, profession : imprimeur à la retraite, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vogomé et borné au Nord par la propriété de EFIO Klutsè, au Sud par la collectivité, AGBANYO à l'Est par la propriété de EFIO Klutsè et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 37697 déposée le 06 - 06 - 2013, M. NAHM-TCHOUGLI Mipamb Dakonyemba, profession : professeur d'université, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 07 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot N° 3 A, à l'Est par le lot N° 2 B et à l'Ouest par le lot N° 5 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39593 déposée le 18 - 03 - 2014, M. SAVI de TOVE Jean Lucien, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ouest 83 Rue Kawa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Légbassito Kové, préfecture du Golfe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39594 déposée le 18 - 03 - 2014, M. YERIMA Ouro Akondo, profession : commerçant, demeurant et domicilié en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO.

IL déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39595 déposée le 18 - 03 - 2014, M. YERIMA Ouro Akondo, profession : commerçant, demeurant et domicilié en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO.

IL déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39596 déposée le 18 - 03 - 2014, M. TCHATCHASSE Ali, profession : adjoint technique des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 58 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djogble et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété GATOR Maklor et une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété GATOR Maklor.

IL déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39597 déposée le 18 - 03 - 2014, M. TCHATCHASSE Ali, profession : adjoint technique des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 a 90 ca, situé à Tsévié -Mission-Tové «Apeposito», préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud et à l'Est par une rue existante, de 10 m et à l'Ouest par la route Mission-Tové Agoè-Nyivé.

IL déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39598 déposée le 18 - 03 - 2014, M. SITOU AKHOBİ Ayinla, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avedji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 32 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de WATAKLASSOU Kopé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par le lot N° 356 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39599 déposée le 18 - 03 - 2014, M. ADOYI Ali, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 97 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par la collectivité AGBEVE D. Eklou, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AGBEVE D. Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39600 déposée le 18 - 03 - 2014, M. ANENOU Amah F. Augustin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Totsi Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Gbonvé et borné au Nord par le lot N°847, au Sud par la route Totsi Vakpossito, à l'Est par le lot N° 854, à l'Ouest par le lot N°852.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39601 déposée le 18 - 03 - 2014, M. ANENOU Amah F. Augustin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 28 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 849 A, au Sud par la route Totsi vakpossito de 28 m, à l'Est par le lot N° 850, à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39602 déposée le 13 - 03 - 2014, M. ASSOGBA Koffi, profession : comptable, demeurant et domicilié à Adidoadain Anomé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 34 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété de ADEVE, à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39603 déposée le 19 - 03 - 2014, M. ASSOGBA Koffi, profession : comptable, demeurant à Adidoadin Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 56 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU, à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39604 déposée le 19 - 03 - 2013, M. DOGBLE Messan Komlan, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 69 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par la collectivité DOGAN Messan, à l'Est par une rue existante de 14 m, à l'Ouest par AWAYIWOU Kokouvi et AWAYIWOU Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39605 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOGBLE Messan Komlan, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 23 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par la collectivité DOGAN Messan, à l'Est par AWAYIWOU Kokouvi et AWAYIWOU Komi et l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39606 déposée le 19 - 03 - 2014, M. VIGNON Jules Sémako, profession : commerçant, demeurant à Agoè Zossimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord, au Sud et à l'Est par LANGLIDJA Kodjovi et à l'Ouest par une rue de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39607 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : contrôleur de douanes, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Tonoukouti, préfecture de Zio, connu sous le nom de Havé-Domé et borné au Nord par la propriété de DOUTI TOAMBIK, au Sud par la route Tonoukouti-Aveta de 20 m, à l'Est par les héritiers MAGLO et à l'Ouest par la propriété de DOUTI TOAMBIK.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39608 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : contrôleur des douanes, demeurant à Lomé-Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Tonoukouti, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hayé Domé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de parcelle de DOUTI Toambiak, au Sud par la route Tonoukouti-Aveta et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39609 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : controleur des douanes, demeurant à Lomé-Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Tonoukouti, préfecture de Zio, connu sous le nom de Havé Domé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUTI Toambiak .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39610 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : controleur des douanes, demeurant à Lomé-Agoè et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Tonoukouti, préfecture de Zio, connu sous le nom de Havé Domé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOUTI Toambiak, à l'Est par la propriété des héritier MAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39611 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : controleur des douanes, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Tonoukouti, préfecture de Zio, connu sous le nom de Havé Domé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUTI Toambiak, et au Sud par la route Tonoukouti Aveta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39612 déposée le 19 - 03 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : controleur des douanes, demeurant à Lomé-Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Tonoukouti, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de DOUTI Toambiak, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39613 déposée le 19 - 03 - 2014, M. KPODAR Folly Mawunena, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Djablé Gbamokopé Djigbé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBI Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39614 déposée le 19 - 03 - 2014, M. FOGAN Kodjo Adegnon, profession : officier général de marine, demeurant à Agoè-Nyvé Kitigan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 80 ca, situé à Lomé Zone de réinstallation des prop. du V.C., préfecture du Golfe et borné au Nord par la ligne de haute tension, au Sud par le lot N°07, à l'Est par les parcelles 1 B - 5 A - 6 A et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39615 déposée le 19 - 03 - 2014, Mme BOUGONOU N'Gname Jeanne, épouse ZANNOU, profession : économiste, demeurant à Lomé Agoè Kossigan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Agoényivé Anokui, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 712, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 714, à l'Ouest par le lot N° 710.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39616 déposée le 19 - 03 - 2014, M. KAO Ibrahim, profession : comptable, demeurant à Lomé N'Kafou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 59 a 08 ca, situé à Tsévié Boloukpémé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité ATILE, au Sud par la collectivité ADOKOU Bessan, à l'Est par la collectivité WOSSE et à l'Ouest par la propriété de TSOUA Dominique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39617 déposée le 20 - 03 - 2014, Mme BODJOLLE Jocelyne H., profession : juriste, demeurant à Lomé Vakpossito et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 20 a 03 ca, situé à Kévé Assahoune, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ando centre (Agbassotimé)-Kpodivé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39618 déposée le 20 - 03 - 2014, Mme KENIDE Novimonou Béatrice, profession : secrétaire de direction, demeurant à Adidogomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 43 ca, situé à Lomé Adidogomé Wonyomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ZOTOU, au Sud par la route Adidogomé Ségbé de 28 m, à l'Est par la propriété de OLYMPIO Clarence T F N° 11 796 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39619 déposée le 20 - 03 - 2014, M. BANLA Bitéilé, profession : technicien supérieur en génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vové et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBO Anagban, à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39620 déposée le 20 - 03 - 2014, M. TIMIDIBA Dibansoga, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 09 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 1199-1201-B, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m, à l'Ouest par le lot N° 1200-1201C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39621 déposée le 21 - 03 - 2014, M. PLAKOO Kokouvi Macaire, profession : artiste décorateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 83 ca, situé à Lomé Aflao Awatame, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AKATO Koudoua, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par une rue de 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39622 déposée le 21 - 03 - 2014, M. GBEBLEWOO-MANYOH Komlan Esinam, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Tsévié Dzogbla Kopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzogbla Kopé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Est par la propriété de GAVI, ATIVlet AGOKPONOU et à l'Ouest par une rue 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39623 déposée le 21 - 03 - 2014, M. SONGOI Kézié, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 72 ca, situé à Adéti-Kopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hantroloui et borné au Nord par la propriété de AHALI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIAGNON Messah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39624 déposée le 21 - 03 - 2014, M. ABI Toutou Abalo, profession : agent des impôts, demeurant à Agoè Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avavéto et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJAKPA, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39625 déposée le 21 - 03 - 2014, Dame GBEBLEWOO-MANYOH Fafa Durga Sonia, profession : étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 86 ca, situé à Dzogbla Kopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djogbla Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de GAVI, au Sud par la propriété de DJISSENOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39626 déposée le 21 - 03 - 2014, M. GBEBLEWOO-MANYOH Komivi Edjéné, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Dzogbla Kopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djogbla Kopé et borné au Nord et au Sud par la propriété de GAVI, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m, à l'Ouest par la propriété de DJISSENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39627 déposée le 21 - 03 - 2014, M. **ESSIEN Kwawo Oscar**, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovo Kopé et borné au Nord par la route nationale Lomé-Aného, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LAMBOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39628 déposée le 21 - 03 - 2014, Mme **AKAKPO Ayéwanou Hoytonde**, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 46 ca, situé à Lomé Baguida Adamavo, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud par le lot N° 447 et à l'Est par le lot N° 446.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39629 déposée le 21 - 03 - 2014, Mme **AYIKA Dédé Fafa**, épouse **GBEBLEWOO**, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 83 a 90 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39631 déposée le 25 03 2014., Révérend Père **AMEGAN-HEGBOR Kokou Délagnon Benoît**, profession : prêtre, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 88 a 78 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djopoégbe et borné au Nord par la route Kpémé Vavatsi de 20 m, au Sud par la propriété de DZESSOU et la propriété KPODZESSO, à l'Est par la collectivité de KPODZESSO et à l'Ouest par la collectivité KOUTONOU et la propriété de AHONDO Paul..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39632 déposée le 25 - 03 - 2014, M. **ADOM Eyabane**, profession : fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 66 ca, situé à Lomé Légbassito Vodiké, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m non dénommées et au Sud par la propriété de DOLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39633 déposée le 25 - 03 - 2014, M. **ALI Abdoul-Kahim**, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, à l'Ouest par la propriété de DJAFALO, au Sud et à l'Est par la collectivité GLIGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39634 déposée le 25 - 03 - 2014, la Société Civil Immobilière (SCI)-KOYATE-PARTICIPATIONS, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 01 a 54 ca, situé à Tsévié Dalavé Tonoukouti, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de NUBUKPO Kossi Gumenu, au Sud par la propriété de DADZIE Emile Elom, à l'Est par la collectivité AGBEVE et à l'Ouest par la propriété de ATTIPOE K. Richard.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39635 déposée le 25 - 03 - 2014, M. TOBI Sewa Akouété, profession : employé de commerce, demeurant et domicilié en Belgique, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 81 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par les héritiers AVIH Ayélé, à l'Est par la propriété de MENSAN Assiakoley et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39636 déposée le 25 - 03 - 2014, M. TOBI Sewa Akouété, profession : employé de commerce, demeurant et domicilié en Belgique, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 01 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété de TOBI Sewa Akouété, au Sud par la voie Lomé-Aného de 50 m, à l'Est par la propriété de MENSAN Assiakoley et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39637 déposée le 26 - 03 - 2014, M. MOUTORE Limanguibe, profession : gestionnaire, demeurant à Agoè Logopé Kossigan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 21 ca, situé à Lomé Agoényivé Daliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIAMALE Egle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39638 déposée le 26 - 03 - 2014, M. MOUTORE Limanguibe, profession : gestionnaire, demeurant à Agoè Logopé Kossigan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca situé à Tsévié à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agossito et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIADIPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39639 déposée le 26 - 03 - 2014, M. MAWUENA Kokou Mensah, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 60 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wougome et borné au Nord par la propriété GAVON, au Sud par la collectivité de ADJOLEVON, à l'Est par la propriété de GAVON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39640 déposée le 26 - 03 - 2014, M. TOULEASSI Kwami, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Kétao Ahoidé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 02 a 11 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par une rue de 14 m de large, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SOWU, au Sud par la collectivité ATIKON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39641 déposée le 26 - 03 - 2014, M. AMEGASSIVI Kossi-Kouma, profession : chef service technique, demeurant à Cité Asecna B4 et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lankouvi et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJIBOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39642 déposée le 26 - 03 - 2014, M. GNASSINGBE Balakiyem, profession : officier militaire, demeurant à Lomé et domicilié au Camp GGE, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 16 ca, situé à Agoè-Nyivé Anokoui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anokoui et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est par la réserve administrative, à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39643 déposée le 27 - 03 - 2014, M. TOVOR Koffi, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé Hanoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 69 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la propriété de KOUVEDOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de KOUVEDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39644 déposée le 27 - 03 - 2014, M. TOVOR Koffi, profession : journaliste, demeurant et domicilié à Lomé Hanoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 41 ca, situé à Lomé Aflao Akato, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de HOUVENOU, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de KOUVEDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39645 déposée le 27 - 03 - 2014, M. AYINOUB Gbessi, profession : contrôleur financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Atiéougougan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 69 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Sud et à l'Est par les lots N° 2221 A et 2228, à l'Ouest par une rue non dénommée de 22 m, au Nord et au Nord-Est par le lot N° 2222 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39646 déposée le 27 - 03 - 2014, M. ADDI Tchakpala Bouwedeou, profession : commerçant, demeurant à Agoè-Nyivé Kossigan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots 700, 704 et 703 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39647 déposée le 27 - 03 - 2014, M. KULO Kossi, profession : gérant de société, demeurant et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Dalavé Amlakopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DAGNON et à l'Est par la propriété de CONSAWES.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39648 déposée le 27 - 03 - 2014, M. DJONDO Messavi Anani, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié-Agbatopé Modji, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de AVIGAN Jean, au Sud et à l'Est par la propriété de AVIGAN Jean, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39649 déposée le 27 - 03 - 2014, M. KADJE Comla Luku, profession : ingénieur pont et chaussée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 67 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 2679, au Sud par les lots N° 2676 et 2677, à l'Est par le lot N° 2683 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39650 déposée le 27 - 03 - 2014, M. DJEHOUNOU Yao Omabouè, profession : directeur de société, demeurant à Akodessewa et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs et borné au Nord par la nationale N° 2 Lomé-Aného, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de AGBODJAN, à l'Est par la propriété de AGBODJAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39651 déposée le 27 - 03 - 2014, M. FRANKLIN Martin Heinrich Amassa, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 81 ca, situé à Lomé-Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété des héritiers Alex ACOLATSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39652 déposée le 28 - 03 - 2014, M. KUEVI Yawo Mawulolo Philipe, profession : expert comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à Lomé Lomé Tokoin Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m et au Sud par le lot 80 B, à l'Est par le lot 78, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39653 déposée le 24 - 03 - 2014, M. AWI Pindoupalaki, profession : technicien supérieur en télécom, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord et au Sud par la propriété de MAIL EKLOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39654 déposée le 24 - 03 - 2014, Mme LAKASSAAwéréou, profession : revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Avédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 82 ca, situé à Lomé Sanguéra Amédenta, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de ADRAKY et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39655 déposée le 24 - 03 - 2014, Mme LAKASSAAwéréou, profession : revendeuse demeurant à Avédji et domiciliée à Lomé Avédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AKPAKITSI, au Sud par une rue non dénommée de 14 m de large et à l'Est par la rue Zonssoussimé Daliko de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39656 déposée le 24 - 03 - 2014, Mme LAKASSAAwéréou, profession : revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Avédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 92 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Zanguéra, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de MAKE EKLOU et à l'Est par la propriété de AZIAMELAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39657 déposée le 24 - 03 - 2014, M. AWI Pindoupalaki, profession : technicien supérieur en télécom, demeurant et domicilié à Lomé Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 74 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de MAKE EKLOU et à l'Ouest par une rue de 28 m reliant Zanguéra à Konhé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39658 déposée le 28 - 03 - 2014, M. CLOMEGAH Ignace Kokouvi Anani, profession : expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 95 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpogonou, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de Kamassa Eli Ayawo, au Sud par une rue de 12 m de large, à l'Est par une rue de 14 m de large et à l'Ouest par une rue de 16 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39659 déposée le 28 - 03 - 2014, M. FANTI Kwessi Akwah, profession : staffeur décorateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot N° 135 B, à l'Est par un passage de 10 mètres de large et à l'Ouest par un passage de 08 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39660 déposée le 28 - 03 - 2014, M. AWESSO Palakiyeme, profession : fonctionnaire à la présidence, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25,4 ha 18 a 24 ca, situé à Agbélouvé Begbe Dadukpè, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AFAYIBO Dotsè et DEMOU Koffi et à l'Est par les propriétés de LEGBAZA Alfa, AFAYIBO Dotsè et DEMOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39661 déposée le 28 - 03 - 2014, M. AWESSO Palakiyeme, profession : fonctionnaire à la présidence, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77 ha 12 a 37 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kplaba et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOKO et DOTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39662 déposée le 28 - 03 - 2014, M. NUTO Yaovi, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOUVI, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39663 déposée le 28 - 03 - 2014, M^e TAIROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 62 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VIZA ALOESSODE et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39664 déposée le 28 - 03 - 2014, Mme PEREDJIA Bello, profession : chef personnel, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 68 a 07 ca, situé à Tsévié Koloï Riboue, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de BENISSAN EZO, à l'Est par les propriétés de BENISSAN EZO et de AZIABLE, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GBOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39665 déposée le 28 - 03 - 2014, M. AMEDOME Edem Koffi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 95 ca, situé à Lomé Nyékonakpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjololo et borné au Nord par deux lots non dénommés, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39666 déposée le 31 - 03 - 2014, Mme KEDJAGNI Mathilde Akossiwa Nana, profession : ménagère, demeurant à Paris de passage à Lomé et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ETSINYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39667 déposée le 31 - 03 - 2014, M. SINDJALIM Abalo, profession : contrôleur de gestion, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des Héritiers KODOGOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39668 déposée le 31 - 03 - 2014, M. SINDJALIM Abalo, profession : contrôleur de gestion, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des Héritiers KODOGOLI, au Sud par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39669 déposée le 31 - 03 - 2014, M. GBEKOU Koffi Koutchetan, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 50 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et au Sud par des rues de 28 m et 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJOGAH Emame D.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39670 déposée le 31 - 03 - 2014, M. et Mme KUGBLENU Jean Anumu et Anne Laure Kokoé, née AGBESHIE, demeurant et domiciliés en France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 457, 468, et 466 - 467 A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39671 déposée le 31 - 03 - 2014, M. DORKENOO Oswald Edgard, profession : technicien supérieur en télécom, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé SITO Aéroport, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè et borné au Nord et au Sud par des rues de 10 m et 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de GBADAGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39672 déposée le 31 - 03 - 2014, M. SILIVI Kokou, profession : électricien bâtiment, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 ha 13 a 64 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kolo II et borné au Nord par les propriétés de AFAGBEDZI Komi, AVOYI Hounkpati et la collectivité SOKPO AWLI, au Sud par la collectivité MANYO et la propriété de GBEDZI Kossi, à l'Ouest par la voie ferrée Lomé-Blitta et à l'Est par la collectivité HOGBEDZI et ZOMAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39673 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. et Mme TETE Koffi et Essi, profession : enseignant et couturière, demeurant à Lomé Nyékonakpoè et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 96 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les la collectivité AZIAKA WOTODE et GLIKPO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39674 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. TRETOU Kokouvi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Aflao Wonyomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viepé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la collectivité SESHIE et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39675 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. TRETOU Kokouvi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Aflao Wonyomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 53 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de AKOSSOU Danyehou, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39676 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. SIGNA Kadanga, profession : gendarme, demeurant à Agoè-Télessou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 05 a 14 ca, situé à Tsévié Dalavé Honta, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité de AZIAKE, à l'Est par la propriété de AYASSOR Agbianda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39677 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. DJAGBARE Djimbondjo, profession : agent de banque, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Légbassito Madjikpeto, préfecture du Gofle et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m, à l'Ouest et au Sud par AWOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39678 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji, profession : ménagère, demeurant à Lomé Tokoin Hopital et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Logoté, préfecture du Gofle et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPATCHA Midawovi, au Sud par la route Ségbé Adidogomé de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39679 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, préfecture du Gofle et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NOLIVI LOZA AGUDU, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39680 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji Méton, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Gofle, connu sous le nom de Fozoe Djigbé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUdakPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39681 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji Méton, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de GBEASOR Gèneviève Woédé et de LAWSON Georgia Nadou, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, préfecture du Gofle et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIAMADZI N'Tsugan et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlles GBEASOR Gèneviève Woédé et LAWSON Georgia Nadou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39682 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji Méton, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 60 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Lankouvi, préfecture du Gofle et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N° 277, 275 et 278 et 279 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39683 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Démé, préfecture du Gofle et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KOUNI, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39684 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 71 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Avoeme, préfecture du Gofle et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DZODJI au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39685 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji Méton, profession : ménagère, demeurant à Lomé Tokoin Hopital et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 13 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Gofle, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité LOUMOR, à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39686 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme GBEASOR Djidjoedji Méton, profession : ménagère, demeurant à Lomé Tokoin Hopital et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 23 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Gofle, connu sous le nom de Fozoe Djigbé et borné au Nord et à l'Est par la propriété d' AHIABA K. Fofovi, au Sud par une rue de 14 m, à l'Ouest par la propriété de la collectivité TOVIEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39687 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, Mme ABOTSI Ama Afefa, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Djidjolé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Gofle, connu sous le nom de Aflao et borné au Nord par le lot 638, au Sud par le lot 637 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot 629.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39688 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. SAVI DE TOVE Koffi Jean Marc, profession : administrateur civil, demeurant à Paris et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à Aneho.Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Anyimanya et borné à l'Est par le TF N° 26108, à l'Ouest par la propriété de AKUETE Lambert, au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39689 déposée le 1^{er} - 04 - 2014, M. AGBI Malabawé, profession : revendeur, demeurant à Lomé Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 49 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud par la propriété de AGBONIN Koffi et à l'Est par la propriété de AGBAGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39690, déposée le 02 - 04 - 2014, M. MIZIYAWA Sadissou, profession : retraité, demeurant à Lomé Agoènyivé Atsanvé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 ha 85 a 79 ca situé à Kévé ; préfecture de l'Avé connu sous le nom Yopé Todomé et borné au Nord par la propriété de la collectivité de AWOUTE, au Sud par la propriété de ADADJI Komlan à l'Est par la propriété de la collectivité de AZIALOXO et à l'Ouest par les propriétés de MIZIYAWA et AZIALOXO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39691 déposée le 02 - 04 - 2014, Mme JOHNSON Josiane Jocelyne Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée au Bénin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé - Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par la route de 28 m Agoènyivé Mission-Tové, au Sud par les lots 213 et 214 et à l'Est par le lot 209 et à l'Ouest par le lot 206.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39692 déposée le 02 - 04 - 2014, Mme DAHOUINDJI Akoua Adodo, épouse AHIALEY, profession : inspectrice des douanes, demeurant Lomé Agoènyivé Houmbi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GLEKOU et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39693 déposée le 02 - 04 - 2013, Mme DAHOUINDJI Akoua Adodo Mathilde, profession : inspectrice des douanes, demeurant à Lomé Houmbi et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la route Agoènyivé Kégu et à l'Est par le lot 1103b et à l'Ouest par le lot 1102.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39694 déposée le 02 - 04 - 2014, Mme DAHOUINDJI Akoua Adodo, épouse AHIALEY, profession : inspectrice des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 54 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atigangomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKATOR, et au Sud par la route nationale n°5 Lomé-Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39695 déposée le 02 - 04 - 2014, M. AHIALEY Kokouvi et Mme DAHOUINDJI Akoua Adodo, profession : inspecteurs des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 56 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom Soviébé et borné au Nord par le lot 993 bis, au Sud par le lot 991 bis A, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par les lots 985 bis et 986 bis.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39396 déposée le 02 - 04 - 2014, M. AHIALEY Kokouvi, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 04 a 82 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TENGUE Kpadènou, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39697 déposée le 02 - 04 - 2014, M. KANFOR LARE Mingdiebe, profession : ingénieur électronicien, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les propriétés de AZEVI et à l'Ouest par une rue nom dénommée de 14 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39698 déposée le 02 - 04 - 2014, Mlle AGBAYISSAH Akouavi Délali, profession : commerçante, demeurant à Tokoin-Cébevitto et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité de TENGUE et à l'Ouest par une rue de 30 m de large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39699 déposée le 03 - 04 - 2014, M. FIOKLOU TOULAN Ekoué Erick, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 67 ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfamé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 153, à l'Est par le lot 152B, à l'Ouest par la lot n° 150.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39700 déposée le 03 - 04 - 2014, M. TOSSOM Towo Méyébe, profession : contrôleur de douanes, demeurant à Lomé Sanguéra Zossimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest, au Sud et à l'Est par la propriété du sieur AGBOBA Kapémèkou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39701 déposée le 03 - 04 - 2014, Mme AGBEVE Aményo, épouse BABA Yara, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Agoè-Nyivé Démakpoe, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 4 a 27 ca, situé à Lomé-Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito (Nyamassi) et borné au Nord par le lot n°798, au Sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'Est par le lot n°797 et à l'Ouest par le lot n° 801.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39702 déposée le 03 - 04 - 2014, M. KOLANI Kanfitine, profession : docteur et assureur, demeurant à Lomé Agoènyivé Houmbi et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 05 ca, situé à Lomé, et borné au Nord par le lot n° 115, au Sud par les lots n° 119 et 120, à l'Est par le lot n° 118 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39703 déposée le 03 - 04 - 2014, M. KPAKPAOU Essosimna, profession : ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 34 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord par la propriété de la collectivité ADOUKPO, au Sud et à l'Est par la propriété de feu WARBURTON Messan et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39704 déposée le 03 - 00 - 2014, Mme LOOKY Tchimsi Maglina, profession : gestionnaire commerciale, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Nyivé Assiyéyé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06 a 86 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 92, au Sud par le lot n° 94, à l'Est par le lot n° 93 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m de large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39705 déposée le 03 - 04 - 2014, Mme HOTSAME Adjovi Enyonam, profession : secrétaire de direction, demeurant à Adidogomé et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 67 ca, situé à Kévé Noépé, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par une rue existante de 14 m de large, au Sud et à l'Ouest par une rue existante de 16 m de large et à l'Est par la propriété de AGBOGBLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39706 déposée le 03 - 04 - 2014, Mme KUDADJE Dopé Pessou Adjoko, épouse ASSAGBA, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 54 ca, situé à Lomé-Tokoin, -Hédjranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 160A, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot n° 145 et à l'Ouest par le lot n° 144 B .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39707 déposée le 03 - 04 - 14, M. NIKOUE Philippe Broohm, profession : comptable, demeurant à Lyon (France) et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 63 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togomodji et borné au Nord par la propriété de ATTIOGBE Ekoué Pierre, au Sud par la propriété de Séwavidje Ako Simèon GUNN, à l'Est par la route Agbodrafo-Tovinou et à l'Ouest par la propriété de AMEGANDJE Désiré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39708 déposée le 03- 04 - 2014, M. LARE Douti, profession ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 81 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de GUEDOPE, au Sud, à l'Est par la propriété de AKPA et une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39709 déposée le 03 - 04 - 2014, Mme SANI Silifatou, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Totsi, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Agetu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par les lots n°s 1846, au Sud par le lot n° 1844, à l'Est par le lot n° 18 et 1848 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39710 déposée le 04 - 04 - 2014, Mme TUSSA Aurelia, épouse DOM, profession : infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 49 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBOGAN, au Sud et à l'Est par des rues de 20 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39711 déposée le 04 - 04 - 2014, M. ABDOU Bello, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Togblékopé Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 13 a 00 ca, situé à Lomé Togblékopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka Kpédevi Kopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJITSA, au Sud par la route Agossito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39712 déposée le 04 - 04 - 2014, M. d'ALMEIDA Amakoe Kouassi, profession : cadre d'Assurance à la retraite, demeurant à Tokoin-Wuiti et domicilié à Lomé-Togo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 55 a 72 ca, situé à Apéyémé Gadjatoè Gadjéme, préfecture d'Avé Kévé, et borné au Nord par la propriété de NAKOU Senyo, au Sud par la collectivité de SOMISSO Sossi, à l'Est par le ruisseau LATOE et à l'Ouest par la collectivité de AZALEKO Latou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39713 déposée le 04 - 04 - 2014, M. TOKOFAI Komi André, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 92 a 40 ca, situé à Tsévié Adétikopé Agnavé préfecture de Zio, et borné au Nord par la collectivité DABLA et la propriété DJOKPE, au Sud par la collectivité GUENOU, à l'Est par la collectivité de SODALODJI LIGHI et à l'Ouest par la propriété de RAGUISSAGOU Badjo Comlan et la propriété de BRIKANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39714 déposée le 04 - 04 - 2014, M. LODONOU Samuel Benjamin, profession : auditeur interne, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOSSOU Edoh Emmanuel et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39715 déposée le 04 - 04 - 2014, M. LIBAUDE Pierre, profession : médecin, demeurant et domicilié à Mans (France), majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 18 a 86 ca, situé à Aného Sewatsi Kopé préfecture des Lacs, connu sous le nom de Sewatsi-Kopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m de large, au Sud par une rue non dénommée de 10 m de large, à l'Est par la propriété de ASSIONGBON et à l'Ouest par la propriété de LOGO Dansou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39716 déposée le 07 - 04 - 2014, M. BAYOR Bignosy Mohammed, profession : de médecin, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 1824 et 1831, au Sud par une rue de 14 m de large, à l'Est par le lot 1825 et à l'Ouest par le lot n°1823.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39717 déposée le 07 - 04 - 2014, M. BAYOR Bignosy Mohammed, profession : médecin, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Anomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par une rue de 28 m de large, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOUBLOU DOVI Gbétowodé et à l'Est par un passage de 6 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39718 déposée le 07 - 04 - 2014, M. BAYOR Bignoso Mohammed, profession : médecin, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5 a 59 ca, situé à Lomé, Casablanca préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10 m de large, au Sud par le lot n° 1, à l'Est par le lot n° 31, et à l'Ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39719 déposée le 07 - 04 - 2014, M. BAYOR Bignoso Mohammed, profession : médecin, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Totsi Gbonvé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 634, au Sud par une rue de 14 m de large, à l'Est par les lots 636B et 637 et à l'Ouest par une rue de 20 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39720 déposée le 07 - 04 - 2014, M. AMONY Mensan, profession : pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Hédzranawoé majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 68 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord par les propriétés JOHNSON Assiaba et AKOUDIN, au Sud par la propriété de l'église des Assemblées de Dieu d'Apédokoè, à l'Est par une rue de 20 m de large et à l'Ouest par la propriété TEKOE Dotè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39721 déposée le 08 - 04 - 2014, M. ISSAKA Daouda, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 25 ca, situé à Lomé Cacavéli, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m de large, au Sud par le lot n° 449 B, à l'Est par le lot 450 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39722 déposée le 08 - 04 - 2014, M. HILLAH Ayi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Lomé Aflao Avénou préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 5 A, au Sud par le lot 3 B, à l'Est par une rue de 10 m de large et à l'Ouest par une rue de 14 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39723 déposée le 08 - 04 - 2014, Mme ASSAD Ahoefa Mireille, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Agbalépédo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVI et au Sud par une rue en projet de 14 m de large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39724 déposée le 08 - 04 - 2014, M. KPAKPABIA Toyi, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 12 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Zossimé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m de large et la propriété AGBOBA Agbodja, au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètre de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39725 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme ALLASSAN Rafiatou, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Lomé Agoè Telessou et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 53 ca, situé à Lomé Légbassito préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord par la propriété ASSIH, à l'Est par la propriété DOVI Amoussou, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39726 déposée le 09 - 04 - 2014, M. AHLEGNAM Kodzo, profession : comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 23 ca, situé à Djablé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par la propriété AHLEGNAN Kodzo, au Sud par la propriété de la collectivité KPAKPO Adégbe, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39727 déposée le 09 - 04 - 2014, M. KOUSSOUGBO Komlan F. Bernard, profession : économiste gestionnaire, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 80 a 64 ca, situé à Kévé Badja préfecture de l'Avé, connu sous le nom le Lando et borné au Nord par la propriété de LAMADOKOU Dovi, au Sud par la propriété ADANLESSOSSI Kodjo, à l'Est par la propriété de la collectivité KOTOR et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ALEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39728 déposée le 09 - 04 - 2014, M. KOUSSOUGBO Komla Fiokuna, profession : économiste gestionnaire, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 20 a 94 ca, situé à Kévé Badja, connu sous le nom de Lando et borné au Nord par la propriété de la collectivité ALEKE Kpodossodji, au Sud par la propriété ADANLESSOSSI, à l'Est par une propriété non dénommée, à l'Ouest par la propriété KOUSSOUGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39729 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme AFANOU Akoko Aholoussi, profession : secrétaire, demeurant à Forever et domiciliée à Lomé Forever, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 19 ca, situé à Lomé Afiao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriétaire HEDED, et à l'Ouest par une rue de 16 m de large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39730 déposée le 09 - 04 - 2014, M. N'DAAM Gnazou, profession : administrateur civil (directeur de cabinet), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Trokpossimé et borné au Nord par la propriété ALI Atado, au Sud par la propriété EFIO Komla, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m de large et à l'Ouest par la propriété ATODO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39731 déposée le 09 - 04 - 2014, M. DJONDO Messanvi Anani, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 99 ca, situé à Tsévié-Wuagba préfecture de Zio, connu sous le nom de Assové et borné au Nord par la rue en projet de 14 m de large, au Sud par une rue en projet de 20 m de large, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKAKPO Akou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39732 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme BETEMA Kibandou Anapidédé, profession : technicien supérieur en transport, demeurant à Aflao Sagbado et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 29 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Logoé et borné au Nord par la rue de 14 m de large, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPOMBLE Kossi Agoman.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39733 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme BETEMA Mazalo, profession : assistante médicale, demeurant à Légbassito et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 36 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Logoé et borné au Nord par une rue de 14 m de large, au Sud et à l'Est par la propriété de KPOMBLE Kossi Agoman et à l'Ouest par une rue de 14 m de large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39734 déposée le 09 - 04 - 2014, M. BARIN Yoma, profession : assistat commercial, demeurant à Légbassito et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 44 a 83 ca, situé à Tsévié Davié Assomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DZAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39735 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme SOBO Adzovi Nigblessi, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 60 a 02 ca, situé à Lomé Légbassito Amédenta préfecture du Golfe, et borné au Nord par la rue de 14 m de large, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers AKPALE, au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39736 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme FABRE Renée, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n°413A, au Sud par le lot 416B, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m à l'Ouest par les lots 413A et 416B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39737 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme FABRE Renée, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par le lot 416 A, au Sud par une rue non dénommée de 10 m de large, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m de large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39738 déposée le 09 - 04 - 2014, M. APEDO Komlan Emmanuel, profession : employé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca, situé à Tokoin Wuiti préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par la rue en projet non dénommée de 12 m, au Sud par le lot n° 59, à l'Est par les lots n° 44 et 69 et à l'Ouest par les lots n° 42 et 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39739 déposée le 09 - 04 - 2014, M. APEDO Komlan Emmanuel, profession : employé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 18 ca, situé à Lomé- Bè-Attiéou préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéou et borné au Nord par la rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 72 ; 73, 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39740 déposée le 09 - 04 - 2014, M. OURO-GBLELEOU Alhassan Kader, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 69 ca, situé à Lomé Togblekopé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Dikamé 20 m, au Sud par la propriété TOSSOU Kwame Emmanuel, à l'Est par les propriétés de TOSSOU Kwame Emmanuel, IDRISOU Niko et une rue de 16 m ; à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39741 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme FOLLYKOUÉ Akouélé Edem, profession : Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè Plantation, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 93 ca, situé à Tsévié Adétikopé Anyové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par la propriété de AZIADJIPE Atisso, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chanune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39742 déposée le 09 - 04 - 2014, M. BEGEDOU Komi, profession : Enseignant-Chercheur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, à l'Est, au Sud par la propriété de SRABI Kossi Atissou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39743 déposée le 09 - 04 - 2014, M. TETEDZE Koumena K. Roger, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 02 ca, situé à Lomé Légbassito préfecture du Golfe du Golfe, connu sous le nom de Amedenta et borné au nord, à l'Est, à l'Ouest par les propriétés des Héritiers AKPALE et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39744 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme GBONKOU Afiwa, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Kovié Sévagliéta, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AWOUDI Kokou, au Sud, à l'Est par la propriété de AWOUDI Kokou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39745 déposée le 09 - 04 - 2014, Mme ADUAYOM Ayélé, profession : secrétaire informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Tsévié Kovié Séva Gbléta, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AWOUDI Kokou, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39746 déposée le 09 - 04 - 2014, M. RADJI Nadjimoun Oloussegoun, profession : statisticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Kovié Séva Gbléta, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est, au Sud par les propriétés de AWOUDI Kokou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39747 déposée le 10 - 04 - 2014, M. AYAWLI Kwaky, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Aképé préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité TOMYELI, au Sud par la propriété NOUKPETOR Komi Tomgeli, à l'Est par la propriété du NOUKPETOR Komi Tomyeli, à l'Ouest par les propriétés du AYAWLI, DOTOR et DIGOH Bernard Bénédicteus.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39748 déposée le 10 - 04 - 2014, M. SANOUSSI Yao Holakami, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 28 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fiové, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 166A, au Sud par une route Agoè-Nyivé - Vakpossito, à l'Est par le lot n° 167, Ouest par le lot n° 166A et une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39749 déposée le 10 - 04 - 2014, M. AMEDOUME-ATTISSO Kokou Bélanyo, profession : maintenancier en informatique, demeurant et domicilié à Lomé Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadénouda et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de YELOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39750 déposée le 11 - 04 - 2014, Nous, héritiers de Feu SITTIE Ayikoe Félix, majeurs non interdits, jouissant de nos droits civils et de nationalité togolaise, demandons l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 90 a 90 ca, situé à Aného Gounou-Kopé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Tognéviadjé Ayigblémé et borné au Nord par une route Lomé - Aného de 25 m de large, au Sud par la propriété de BANIABA Bassakpo et de Akue Kpokpovi GANGNI, à l'Est par la propriété de AJAVON Alidékou et BANIABA Bassakpo et à l'Ouest par les propriétés Mme DEDE Creppy Gamélé et de Akué Kpokpovi GANGNI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39751 déposée le 11 - 04 - 2014, M. BASSAYI Hodabalo, profession : agent des impôts à la DADC, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 49 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Athiéme et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de YERIMA et à l'Ouest par une rue dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39752 déposée le 11 - 04 - 2014 Mme ABLI Mewesino Assima, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Logopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 31 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zovadzen et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de GBOLOGAN Agbodjinsi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39753 déposée le 11 - 04 - 2014, M. AGBOKA Ognabonin Koffi, profession : technicien supérieur génie sanitaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de AMENOUVEKOU Kossi et AMENOUVEKOU Ayaovi et à l'Ouest par une rue de 16 m et les propriétés de AMENOUVEKOU Kossi et AMENOUVEKOU Ayaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39754 déposée le 11 - 04 - 2014, M. SITTI Ayayi Kplela, profession : prêtre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 07 a 14 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Begbe et borné au Nord par la collectivité AVEKON Ameko, au Sud par la collectivité KOUZAN Kodjo, à l'Est par la collectivité AKI Koffi, à l'Ouest par la propriété ALOUGOUSOR Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39755 déposée le 11 - 04 - 2014, M. DJIBU M'Polo, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Zanguera Kohé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 59 ca, situé à Lomé Sanguera Kohé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AKOLA, au Nord par la propriété de AKOLA, au Sud, à l'Ouest par la propriété de APDKE Komlan Messan et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39756 déposée le 11 - 04 - 2014, M. ADOKOU Kodjo Amededjossan, profession : expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé Attiégu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 98 ca, situé à Aflao Agbalépédogan préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n°226, à l'Est par les lots n°228 et 229 et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39757 déposée le 11 - 04 - 2014, M. ADOKOU Kodjo Amededjossan, profession : expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé Attiégu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 226 A, au Sud par le lot n° 226 A, à l'Est par le lot n° 229 et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39758 déposée le 11 - 04 - 2014, M. ADOKOU Kodjo Amededjossan, profession : expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé Attiégu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca, situé à Lomé Massohoin, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots n°s 13, 17 et 14 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39759 déposée le 11 - 04 - 2014, M. ADOKOU Kodjo Amededjossan, profession : expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé Attiégu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 85 ca, situé à Sévagan-Tchilime, préfecture de Vo, connu sous le nom de Abomé et borné au Nord, au Sud par les rues de 12 m chacune, à l'Est par la route Lomé Vogan de 20 m et à l'Ouest par la collectivité ALADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39760 déposée le 11 - 04 - 2014, Mme TCHANZINO Adjoua épouse KALAO, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé Logopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 02 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots n° 595 bis, 599 bis et 596 bis et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39761 déposée le 11 - 04 - 2014, M. Régis A. BEDOU, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 86 ca, situé à Togo Komé, préfecture des Lacs et borné au Nord par Paul WODOME, au Sud par JONDOH, à l'Est par AVOUDJIGBE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39762 déposée le 11 - 04 - 2014, M. AMADOU Abdoulatif, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à Lomé Agoenyivé connu sous le nom de Vakposito, préfecture du Gofe et borné au Nord par une rue non dénommé de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAFAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39763 déposée le 11- 04- 2014, M. SADOH Nawo, profession : directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 40 a 68 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblékopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par l'emprise de la ligne de la moyenne tension, à l'Est par la route nationale N° 1 Lomé-Dapaong et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39764 déposée le 11 - 04 - 2014, M. MAWUSSI Komi, profession : étudiant, demeurant et domicilié aux Etats-Unis d'Amérique (USA), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 89 ca, situé à Kévé, préfecture du l'Avé, connu sous le nom de Aképé et borné au Nord, au Sud par des rues de 16 m chacune à l'Est par la propriété de la collectivité AGOUGNO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39765 déposée le 11 - 04 - 2014, M. MAWUSSI Komi, profession : étudiant, demeurant et domicilié aux Etats-Unis d'Amérique (USA), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 74 ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképé et borné au Nord, à l'Ouest par des rues existantes de 16 m chacune, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par la propriété de KLIKAN Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39766 déposée le 14 - 04 - 2014, Feue ZIGGAR Elotodé Akossiwa, profession : revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Adoboukomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à Lomé Agoenyivé lotissement gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m au Sud par le lot N° 687, à l'Est par le lot N° 688 et à l'Ouest par le lot N° 686 Bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39767 déposée le 14 - 04 - 2014, M. KOUASSI Kouassivi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Bè Kpéhénou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Anèho-Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAFAH Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39768 déposée le 14 - 04 - 2014, Mme Feue DAMBA Yatimpou, épouse SINGO, représentée par M. SINGO Ayitou, profession : enseignante retraitée de son vivant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 04 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé dans la préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIANTROGA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39769 déposée le 14 - 04 - 2014, M. DZIDZONU Komla, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 40 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kavé et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de ATTISSOU K. Edoh, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la propriété de DOVO Boko et une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39770 déposée le 14 - 04 - 2014, Mme AMOUZOU Afi Noussinto, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, lotissement Gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 687 à l'Est par le lot N° 686 A et à l'Ouest par le lot N° 684.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39771 déposée le 14 - 04 - 2014, M. KADANGA Patchassi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Zovadjin, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité GBOLOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39772 déposée le 14 - 04 - 2014, M. BITHO Ezzo-Symna Kondo, profession : secrétaire général, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Zovadjin, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité AGBOLOGAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39773 déposée le 25 - 03 - 2014, M. AJAVON Ayité Abuluwaku, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kpogan, préfecture des Lacs connu sous le nom de Agbétsiko et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la propriété de KOUDEKA ATTISSO, à l'Est par la propriété de GNIDETE Vigoumidé Adèle et à l'Ouest par la propriété de ALIPUI Midoafakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39774 déposée le 14 04 2014, Mme AGBOKOU Ablavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Adakpamé Kpota Colas, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39775 déposée le 14- 04 - 2014, Mme Ablavi AGBOKOU, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 29 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par les lots N°s 2191, 2200 et 2196.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39776 déposée le 14 - 04 - 2014, Mme AGBOKOU Ablavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 07 a 37 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot 2187, à l'Est par le lot 2197 et à l'Ouest par le lot N° 2195.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39777 déposée le 14 - 04 - 2014, M. KOUÉVI-KOKO Kossi, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Anèho Agbavi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 38 ca, situé à Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les héritiers ADAMAH Yébovi et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39778 déposée le 15 - 04 - 2014, Mme ACAKPO-ADDRA Kossiwoa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52 ha 94 a 34 ca, situé à Tsévié Dalavé Fiogbé, préfecture de Zio et borné au Nord par les propriétés de la collectivité Kossivi FIADOU; propriété TCHADI; propriété KADZAKOU, au Sud par la propriété Yawo MONKLI, à l'Est par la voie ferrée Lomé-Tabligbo et à l'Ouest par la propriété DOMMLIN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39779 déposée le 15 - 04 - 2014, M. TCHITOU Iliassou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 71 ca, situé à Lomé Agoènyivé Télésou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DJILAN et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39780 déposée le 15 - 04 - 2014, Mme KOUSSAWO Kayi Mawusé, profession : coiffeuse esthéticienne, demeurant à Lomé Aflao Avénou et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 67 ca, situé à Lomé Aflao-Klémé Yewéfé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de DJIMEKO, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété NYAME et à l'Ouest par la rue de 16 m et DJIMEKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39781 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : contrôleur de Douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Zovadzan et borné au Nord par la propriété de ATIKPO, à l'Ouest par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ATIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39782 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : contrôleur de Douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zovadzan et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATIKPO, à l'Est par une rue non dénommée de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39783 déposée le 11 - 04 - 2014, M. DOUTI Toambiak, profession : contrôleur de Douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route de 35 m Agoè-Nyivé-Mission-Tové, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIABLE, à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39784 déposée le 15 - 04 - 2014, M. ADOUGBA Tamegnon Hekou, profession : contrôleur financier, demeurant et domicilié à Lomé Hédrzanawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 50 ca 86, situé à Lomé Tokoin Hédrzanawoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédrzanawoé et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par le lot N° 502, à l'Est par le lot N°505 et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39785 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DJAGOUDI Moussa, profession : ingénieur agronome, demeurant à Lomé Togblékopé Akoin et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 40 ca, situé à Lomé Togblékopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 16 m et de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AZOUMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39786 déposée le 14 - 04 - 2014, M. DOSSOU-GAVON Yawovi Théophile, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Kévé Aképé Yidavé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tsifou et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 16 m et 14 m, au Sud par la propriété de CHABI Kpély et à l'Ouest par la propriété de CODJIA Gbodja Akuétévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39787 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DJAGLI Kodjo, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 14 ca, situé à Lébé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kétapui et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 20 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AHEDEGBE, LOSSOUI, ASHINON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39788 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DJAGLI Kodjo, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Lébé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kétapui et borné au Nord par la collectivité AHEDEGBE, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39789 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DJAGLI Kodjo, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 95 ca, situé à Lébé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kétapui et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AHEDEGBE, LOSSOUI, ASHION.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39790 déposée le 15 - 04 - 2014, M. DJAGLI Kodjo, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Lébé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kétapui et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AHEDEGBE, LOSSOUI, ASHION.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39791 déposée le 15-04-2014, M. LAWSON ZANKLY Mensah, profession : photographe, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 52 ca, situé à Lomé Sanguéra Anyigbé et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud et l'Ouest par la collectivité AFAKE à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39792 déposée le 16 - 04 - 2014, M. DJOTBAYI Talbia, profession : Capitaine au long Cours, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 14 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au Nord par le lot N° 273, à l'Est par les lots N° 274 et 279, à l'Ouest et au Sud par les rues en projet de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39793 déposée le 16 -04 - 2014, M. KODJO K. AYEDO TCHONA, profession : Infirmier, demeurant à Paris et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 25 ca, situé à Tsévié Lebe Abolavé, connu sous le nom de Kpoguedji, préfecture du Zio, et borné au Nord et à l'Ouest par les rues non dénommée de 20 m et de 28 m, à l'Est et au Sud par les Collectivités ADJEDA et Collectivités WOAMENON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39794 déposée le 16- 04 - 2014, M. ASSIOBO-TIPOH Kokou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 45 ca, situé à Lomé Hountigomé Attiégu, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m de large, au Sud par le lot 579, à l'Est par une rue de 40 m de large et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39795 déposée le 16 - 04 - 2014, M. DORKENOO Messan Kokou Alain, profession : Revendeur, demeurant Choisy-le-Rois (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Djagblé, connu sous le nom de Klemé, et borné au Nord et à l'Ouest par la Collectivité GASSOU, au Sud par une rue de 14 m de large et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m de large.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39796 déposée le 16 - 04 - 2014, M. LOGBO Kokou et la Dame LATEVI Afi, profession : étudiant et couturière, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Adjougba, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord par le lot 571 A, au Sud par une rue non dénommée de 20 m de large, à l'Est par le lot 572 et à l'Ouest par une rue de 20 m de large.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39797 déposée le 16 -04 - 2014, Mme WILSON-BAHUN Akolé, épouse KOUDAYA, profession : notaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé Cacavéli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Klemé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AZIABA K. John et à l'Ouest par une rue de 14 m large.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39798 déposée le 16 -04 - 2014, Mme OBYMPE Akpé Kafui, profession : employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 31 a 28 ca, situé à Tsévié Kovi, connu sous le nom de Kpedji et borné au Nord par la Collectivité PASSA, au Sud par la propriété de DOH Anani, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SEDZRO Komla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39799 déposée le 16 -04 - 2014, M. ATTIOGBE Comlan, profession : revendeur, demeurant à Lomé Bè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par propriété de la collectivité ADEBE, à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39800 déposée le 16 -04 - 2014, M. KODJO K. Ayedjo Tchona, profession : infirmier, demeurant à Paris (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié / préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblé et borné au Nord et l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et au Sud par la propriété de la collectivité ADJODA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39801 déposée le 16 -04 - 2014, M. BLIMPO Kountondja, profession : cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à Lomé Kélégougan, connu sous le nom de Ali Kopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 1062, à l'Est par le lot N° 1061, à l'Ouest par par le lot N° 1060.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39802 déposée le 16 - 04 - 2014, Mme AJAVON Dédé Cunégonde Evangeline Espoir, profession : agent de Togopharma à la retraite, demeurant Angoulême (France) et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 95 ca, situé à Aného Agbata et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ALLAGLO, au Sud et l'Est par des rues de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39803 déposée le 16 - 04 - 2014, Mme FECE Afi Jeanne, profession : revendeuse, demeurant à Agoè-Nyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 82 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Kitidjan Houmbi et borné au Nord par le lot N° 1347 A, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest par le lot N° 1347, à l'Est par le lot N° 1348.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39804 déposée le 16 - 04 - 2014, M. SEDAMENOU Komlan Apéléte, profession : clerc de notaire, demeurant à Lomé Totsi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Zovadjin, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud à l'Ouest par la propriété de AZIAGOME Apetsè, à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et ne n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39805 déposée le 16 - 04 - 2014, Mlle BUDDENSIECK Larifa Florencia, Représentée par son père BUDDENSIECK, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Novissi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 62 ca, situé à Aného Agbodrafo Djenkin, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les collectivités GOZO Kankoé et GOZO Têko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39806 déposée le 16 - 04 - 2014, Mlle BAWINA Mazalo, profession : employée au CNCT, demeurant et domiciliée à Agoè-Nyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord, et à l'Ouest par les rues de 20 m et 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIANVI Assou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39807 déposée le 16 - 04 - 2014, M. DJADJE Koffi Firmin, profession : revendeur, demeurant à Tsévié Boloumodji et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 05 ca, situé à Tsévié Boloumodji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dekpomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les lots N° 5, 7, 71 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 39808 déposée le 16-04-2014, M. WOGODO Ayaovi, profession : chauffeur, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Zanguéra Nanegbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de AZIADJIPE, au Sud et l'Est par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00230 RP déposée le 30-12-2013, M. AKAKPOVI Yawovi, profession : commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 04 a 80 ca, situé à Kpimé Tomégbé, préfecture du Kloto, connu sous le nom de Wawadzogbé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité de KPIME, au Sud par la propriété de TOMEGAH Gbehomilo Fofu Dométo et à l'Est par la propriété de la collectivité de YOKELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00231 RP déposée le 30-12-2013, M. TOMEGAH Gbehomilo Fofu Dométo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 82 ha 03 a 09 ca, situé à Kpimé Tomégbé, préfecture du Kloto, connu sous le nom de Wawadzogbe et borné au Nord par la propriété AKAKPOVI Yawovi, au Sud par la collectivité YOKELE et l'école primaire publique, à l'Est par la propriété de la collectivité YOKELE et à l'Ouest par la propriété de la collectivité de KPIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00242 RP déposée le 26-02-2014, M. AMEKPO Komi Akoété, profession : topographe, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. AMOUZOU Têko Léopold, aide-comptable, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 53 a 94 ca, situé à Danyi, préfecture de Danyi, connu sous le nom de Danyi Elavanyo (Xoexoè) et borné au Nord par la propriété de TEGUE, au Sud par la rivière Liwoé, à l'Est par la propriété de ETSRI et à l'Ouest par le ruisseau Xoexoé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMOUZOU Têko Léopold et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00247 RP déposée le 06-03-2014, Mme TCHAKAN Akoua, profession : revendeuse, demeurant à Anié Boulali et domiciliée à Anié, S/c M. BANKA, géomètre à Anié, cel : 90 31 01 20, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Anié, préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Boulali et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BOULALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00248 RP déposée le 18-03-2014, M. El Hadj GBADAMASSI Idrissou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, S/c M^e DOSSEH-ADJANON, notaire à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 06 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Dzodzékodji et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété de MENSAH Kodzo, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété de SENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00249 RP déposée le 18-03-2014, M. AGBEMENYALE Wisdom, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, S/c M^e DOSSEH-ADJANON, notaire à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Agou Gadzepe, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Havé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par la propriété de AGUIDI Paul et à l'Ouest par la propriété de DEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00250 RP déposée le 19-03-2014, M. AHENOU Kokou Messah Théophile, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 37 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Zomayi Kpota et borné au Nord et à l'Est par la propriété de BONNY Koffi, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de ADRAH Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00251 RP déposée le 19-03-2014, M. AHENOU Kokou Messa Théophile, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 06 a 26 ca, situé à Tové Ahoudjo, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kokra et borné au Nord par la propriété de la collectivité ZAMBA, au Sud par la propriété GNADEDJI Kodjo, à l'Est par la propriété AVOU Koffi et à l'Ouest par les propriétés AGBAVON Kokou et GNADEDJI Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00252 - RP déposée le 19-03-2014, Société JESS HOUSE, représentée par Mme AFEGBEDZI Akuavi Mireille Louise, épouse ABBEY, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 99 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéta et borné au Nord par la jonction de deux rues non dénommées de 14 m et 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Société JESS HOUSE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00253 - RP déposée le 19-03-2014, Société JESS HOUSE, représentée par Mme AFEGBEDZI Akuavi Mireille Louise, épouse ABBEY, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 23 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m et à l'Est par la propriété de Mme AYEVA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Société JESS HOUSE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00254 - RP déposée le 27-03-2014, M. DJEDJEI EL-HADJI ALIOU Baïrou, profession : directeur de société, demeurant à Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 62 a 72 ca, situé à Notsè Wahala Alou Kopé, préfecture de Hahô, connu sous le nom de Alou Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par AFANDONOUGBO, au Sud par le ruisseau Lato de 30 m et à l'Est par la ligne de la haute tension et la route nationale N° 1 Lomé - Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00550/R-K déposée le 23 - 12 - 2013, Mme BALOKI M'ma, profession : agent des Affaires sociales à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 89 a 62 ca, situé à Kpènzindè, connu sous le nom de Moni moni et borné au Nord et à l'Est par l'emprise d'un ruisseau, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00574/R-K déposée le 07 - 02 - 2014, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 69 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Site IB et borné au Nord par le lot N° 1614 b, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot N° 1614 b et à l'Ouest par le lot N° 1614 b.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00575/R-K déposée le 07 - 02 - 2014, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 30 ca, situé à Farendè, connu sous le nom de Farendè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété TASSIKA et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00582/R-K déposée le 18 - 02 - 2014, M. WALADA Patapissi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara Tomdè Kollemessida, Commune de Kara, connu sous le nom de Kollemessida et borné au Nord par la collectivité KEMELA, au Sud par la propriété BOUKPESSI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité KEMELA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00595/R-K déposée le 14 - 03 - 2014, M. ETAO Apsé, profession : ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 46 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété KOZI, à l'Est par la propriété TADOU et à l'Ouest par les lots N° 497 b et 495 a.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00596/R-K déposée le 14 - 03 - 2014, Mme PALOOU Mazama-Esso Koudjoukalo, profession : agent des impôts, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 45 ca, situé à Lassa Lindou, Commune de Kara, connu sous le nom de Lassa Lindou et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TCHONDA et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00587/R-K déposée le 10 - 03 - 2014, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain rural ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 73 ca, situé à Soumbou, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété MOUMOUNI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00591/R-K déposée le 10 - 03 - 2014, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant à Kara Tomdè et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 92 a 40 ca, situé à Soumbou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par la collectivité ASSALI Kpérim, au Sud par la collectivité KOUDJOU, à l'Est par les collectivités AWADE, BELENGAI et les propriétés AWADE Etienne et YELE Danaw et à l'Ouest par les collectivités ABI Gnoneï et AWADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00589/R-K déposée le 10 - 03 - 2014, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 71 a 41 ca, situé à Awandjélo, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par une rue non dénommée 20 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la route nationale N° 1 de 40 m et à l'Ouest par la collectivité ALAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00588/R-K déposée le 10 - 03 - 2014, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 69 ca, situé à Lassa Tchola Kinzida, connu sous le nom de Lassa Tchola Kinzida et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la collectivité POSSOLI, à l'Est par la route Kara-Kétao de 30 m et à l'Ouest par la collectivité POSSOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00592/R-K déposée le 10 - 03 - 2014, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 78 ca, situé à Tomdè Nord, connu sous le nom de Tomdè Nord et borné au Nord-Est par une rue non dénommée 16 m, au Sud-Est par la Société Marie (Marianistes) au Nord-Ouest par la collectivités ALPHA et BOUKPESSI et au Sud-Ouest par la Société de Marie (Marianistes).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00593/R-K déposée le 10 - 03 - 2014, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Kara Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 57 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kpélouwai et borné au Nord par une rue non dénommée 12 m, au Sud par le lot 22, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par le lot 16 et le lot 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00516/R-K déposée le 04 - 10 - 2013, Mme FARE Tchèzoudèma, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Kara Tomdè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 88 ca, situé à Kara Adomdè, connu sous le nom de Adomdè Sombonda et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KAGNIKA et à l'Ouest par la propriété de ALOU TELOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00532/R-K déposée le 13 - 11 - 2013, M. OURADEI Tchagodomou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Kara Tomdè Kpèkpéng-Fèou, connu sous le nom de Kpèkpéng-Fèou et borné au Nord par la propriété KPANEGUE, au Sud par la propriété KPANEGUE, à l'Est par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par la propriété KPANEGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00531/R-K déposée le 13 - 11 - 2013, M. OURADEI Tchagodomou, profession : cadre de Banque à la retraite, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Kara N'Gkékpémindè, connu sous le nom de Kara N'Gkékpémindè et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété KINAO et à l'Ouest par la propriété KINAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00519/R-K déposée le 16 - 10 - 2013, M. AWIKODO Tomdjao, profession : inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Kara Bohou, connu sous le nom de Bohou et borné au Nord et au Sud par la propriété N'GALABA, à l'Est par la propriété KPELA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00505/R-K déposée le 26 - 09 - 2013, M. SOTOU-BERE Tchao, profession : ancien Ambassadeur de la République togolaise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 88 ca, situé à Pya, connu sous le nom de Pya Lao et borné au Nord par la propriété GNANSA, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la route nationale N° 1 de 27 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00513/R-K déposée le 26 - 09 - 2013, M. GNADAME Lardja, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 30 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè SOS et borné au Nord par le lot N° 275, au Sud par le lot N° 277, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par les lots N° 278 et N° 279.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00526/R-K déposée le 22 - 10 - 2013, Mme AMAH N'Wèyou, Epouse THON, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 59 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les lots N° 464 et 462, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 465 b et à l'Ouest par le lot N° 463 a.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00504/R-K déposée le 23 - 09 - 2013, M. AKPO-GNANDI Okaté, profession : directeur des Affaires communes du Ministère, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 77 a 03 ca, situé à Kabou, connu sous le nom de Boutoulou et borné au Nord par la propriété AKPO-GNANDI Kossi, au Sud par la propriété TAGHARBA, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété TAGHARBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00520/R-K déposée le 16 - 10 - 2013, M. AWIKODO Tomdjao, profession : inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 88 ca 33, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les lots N° 1039, 1042 et 1044, au Sud par les lots N° 1041, 1043 et 1045, à l'Est par le lot N° 1048 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00528/R-K déposée le 29 - 10 - 2013, M. HASSIKPEZI Kouma, profession : cadre Maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 83 ca, situé à Kara Tomdè, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot N° 1385 a, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 1382.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00206-RC déposée le 26 - 03 - 2014, M. GNON - KONDE Abdourahmane S., profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Sub - urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 55 a 48 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au Nord et à l'Est par la propriété MADJABAOU Koumaï Yaya, au Sud par les propriétés APOU Antoine et MADJABAOU Koumaï Yaya, et à l'Ouest par la Nationale N° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00205-RC déposée le 26 - 03 - 2014, M. BOYODE Essotina, profession : proviseur de lycée, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 35 a 25 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de N'DJAEIZI et borné au Nord par la propriété KEYERA, au sud par la propriété POUDEMA Katchatoou, à l'Est par la propriété KEYERA et POUDEMA Katchatoou, et à l'Ouest par la piste Kpéï - N'Djaveizi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00200-RC déposée le 10 - 03 - 2014, M. WALLA Konga, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49ha 81 a 19 ca, situé à Sada, connu sous le nom de Sada et borné au Nord par la propriété KPAMAI Gnao Bassirou, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPAMAI Gnao Bassirou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00201-RC déposée le 24 - 03 - 2014, M. MOHAMA Moussouhoudou, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Pagala - gare et borné au Nord par la route Langabou - Yégué de 40 m; au Sud et à l'Ouest par la propriété DONKOR Koffi, et à l'Est par la propriété KALESSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00202-RC déposée le 24 - 03 - 2014, Mme GNAZOU Bénédicte, profession : directrice de CEG, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété AGNALA, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'Ouest par la propriété AWIDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00203-RC déposée le 25 - 03 - 2014, M. CONGREGATION ORANTES de l'Assomption, profession : religieuses, demeurant à Sokodé et domicilié à Kouloundè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 10 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundè et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16m, à l'Est par la propriété AGBO Achiraf et à l'Ouest par les propriétés Issifou SAMAROU et LAODJASSONDO Kédétché.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00204-RC déposée le 25 - 03 - 2014, M. ILANDA Affo Souleymane, profession : commerçant, demeurant à Sokodé et domicilié à Kouloundè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 91 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundè et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 12m, à l'Est par la collectivité Kouloundè et à l'Ouest par la collectivité Kouloundè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00279-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Sagbiébou à Mango, connu sous le nom de Sabiébou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TCHANARE N'tchola Kolani et au Sud par la route Sgbiébou Kountoale.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00280-RS déposée le 24 - 03 - 2014, la société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Namoudjoga à Mandouri, connu sous le nom de Namoudjoga et borné au Nord par la route de Namoudjoga, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOULOUBA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00281-RS déposée le 24 - 03 - 2014, la société ATLANTIQUE TELECOM - TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tami, connu sous le nom de Tami et borné au Nord par une voie de 30 m, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété DJANTE Lamboni.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00282-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à à Nano, connu sous le nom de Nano et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété BARNABO et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00283-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 02 ca, situé à Mogou à Mango, connu sous le nom de Mogou et borné au Nord par la route de Mogou, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBIEGBALE Kolani.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00284-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Koundjoaré, connu sous le nom de Koundjoaré et borné au Nord par la route de Koundjoaré - Tchimouri, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KARPONCTOU Fordja.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00285-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 37 ca, situé à à Korbongou, connu sous le nom de Kourbongou et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété NASSANDJA et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00286-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Kpandimagou à Mandouri , connu sous le nom de Kpandimagou et borné au Nord par BABA Tairou, au Sud par la route Dapaong - Mandouri, à l'Est par KOLANI et à l'Ouest par SALIFOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00287-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à Pogno, connu sous le nom de Pogno et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par YENTCHABRE, au Sud par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00288-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Yemboure, connu sous le nom de Yemboure et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par BAMİYABE et à l'Ouest par la route de Yemboure.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00289-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 30 ca, situé à Djakpaga, connu sous le nom de Djakpaga et borné au Nord par la route de Djakpaga, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMTOME Kombaté.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00290-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Bombegou, connu sous le nom de Bombegou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUTI, au Sud par la route Dapong - Mandouri.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00291-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 65 ca, situé à Naki - Est, connu sous le nom de Naki - Est et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété LAMPAME et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00292-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Nagbéni, connu sous le nom de Nagbéni et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété OULOMON, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00293-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 39 ca, situé à Timbou, connu sous le nom de Timbou et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété Yacoubou BOUKARI, à l'Est par la propriété de l'ICAT et à l'Ouest par la propriété LOUKOUBA Moussa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00294-RS déposée le 24 - 03 - 2014, La société ATLANTIQUE TELECOM TOGO, profession : communication, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Biankouri, connu sous le nom de Biankouri et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété PABOUGOU Yarboudja.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00295-RS déposée le 26 - 03 - 2014, M. SAMONGO Issaka, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 57 ca, situé à Kparbiaga à Cinkassé, connu sous le nom de Kparbiaga et borné au Nord par la route nationale n°1, au Sud et à l'Ouest par la propriété SANLEGUIBE Pakindamé et à l'Est par KERIM Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00296-RS déposée le 27 - 04 - 2014, M. LOKOSSOU Follygan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 54 ca, situé à Kantindi, connu sous le nom de Kantindi et borné au Nord par la route de Korbongou, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOUALWOULE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00297-RS déposée le 07-04 - 2014, M. LOKOSSOU Follygan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 19 ca, situé à Yiégo/ Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par DABOGO au Sud par la route de contournement, à l'Est par DABO Kérim et à l'Ouest par DABOGO et MOUSSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00298-RS déposée le 08-04-2014, Mme TOBGNALA Assétou, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Cinkassé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 56 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par TOBGNALE, au Sud par TANGOBILA Madina, à l'Est par TANGOBILA Nassirou et à l'Ouest par GALIBOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00299-RS déposée le 08-04-2014, M. OUSSENI Madi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet, au Sud par l'ancienne route Nationale N°1 et à l'Ouest par BOBISSI Dasmane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00300-RS déposée le 08-04-2014, M. OUSSENI Madi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tabi / Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par la route Nationale N°1, à l'Est par KOWARE Bouraïma et à l'Ouest par NADKONABA Abdoul Salam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00301-RS déposée le 08-04-2014, M. OUSSENI Madi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 43 ca, situé à Nassablé, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par la route Nationale N°1, au Sud par Kanfitine Binoune, à l'Est par DANDJA Djangbiéguou et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00302-RS déposée le 08-04-2014, M. OUSSENI Madi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 49 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par TENGDEMBA Tasséré, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par TENGDEMBA Tasséré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00303-RS déposée le 08-04-2014, M. OUSSENI Madi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 67 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées, au Sud par ABDYOU et à l'Ouest par KOAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00304-RS déposée le 09-04 - 2014, M. MANABA B. Lariba, profession : transitaire, demeurant et domicilié à Cinkassé , majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par KOARE, au Sud par la route Nationale N°1, à l'Est par DAGO Boukari et à l'Ouest par KOARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Imp. Editogo
Dépôt légal n° 6 quarto